



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Energie

Question écrite n° 771

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à Mme le ministre des affaires européennes si la France a pris des initiatives pour que soit négocié au niveau européen un marché commun de l'énergie.

Texte de la réponse

Reponse. - Lors de la session du conseil énergie du 2 juin 1987, il a été décidé que la commission établirait un inventaire des obstacles à la réalisation du marché commun de l'énergie. La France a vivement soutenu cette approche et a transmis sa contribution à cette réflexion au début de l'année 1988. Dans le document remis à la commission, la France plaide pour la transparence et la vérité des coûts et des prix, ainsi que pour la résorption des entraves techniques au développement des échanges énergétiques. Elle insiste également sur la nécessité de lever les obstacles internes à la réalisation du marché commun de l'énergie, dont l'exemple le plus frappant est le système d'aide au charbon allemand, qui empêche de fait les électriciens de la RFA de recourir à des importations d'électricité française. Notre pays compte utiliser au mieux l'enceinte du conseil et du Parlement européen pour accélérer la levée des obstacles au développement des échanges énergétiques. La France poursuit en parallèle ses efforts bilatéraux sur des problèmes spécifiques d'entraves aux échanges, sans s'interdire de saisir les instances communautaires sur ces sujets en cas de blocage prolongé.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 771

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2208